

Avocats Sans Frontières

Newsletter 2004 - II

Mars 2004

Cher lecteur,

C'est avec quelque retard que cette Newsletter vous parvient. Vous remarquerez que l'information qu'elle contient concerne le mois de février. Veuillez nous en excuser.

Avocats Sans Frontières a le plaisir de vous annoncer la conclusion d'un accord de collaboration avec un groupe d'avocats camerounais qui se sont associés pour former Avocats Sans Frontières-Cameroun. Avocats Sans Frontières soutiendra cette jeune association dans son fonctionnement et l'impliquera dans ses propres activités. Un premier projet commun est d'ores et déjà en cours d'élaboration et concerne une série de formations au Cameroun notamment dans le domaine de la justice pénale internationale.

Par ailleurs, Avocats Sans Frontières a mis en place un nouveau groupe de travail. Celui-ci, en collaboration avec le bureau européen d'Amnesty International, étudiera les initiatives de la Commission Européennes relatives à l'unification du droit pénal européen. Le nombre d'initiatives a considérablement augmenté ces deux dernières années sous la pression de la lutte contre le terrorisme. Force est de constater que la société civile doit faire preuve d'une grande vigilance afin d'éviter que certains droits fondamentaux tels que le droit à une défense adéquate et le droit à un procès équitable ne soient mis en péril.

Traditionnellement, Avocats Sans Frontières est sensible au respect du droit de la défense, où que ce soit dans le monde, et c'est dans ce cadre qu'elle a fait le pas de s'impliquer également dans le contexte européen. La mise en place de ce groupe de travail s'est donc faite dans cette optique. Les juristes praticiens composant ce groupe de travail seront chargés d'émettre des avis et des propositions concrètes à l'intention de la Commission Européenne et le cas échéant, de faire du lobbying. Avocats Sans Frontières recherche encore quelques bénévoles pour constituer ce groupe de travail. Si vous êtes intéressé et que vous êtes prêt à y consacrer quelques heures par mois, nous vous remercions de nous adresser un bref courriel (info@asf.be) ou courrier (rue Royale, 123 – 1000 Bruxelles) de motivation accompagné d'un CV succinct.

Enfin, il nous paraît également important de signaler que cette semaine Avocats Sans Frontières participera activement aux réunions du greffe et du Bureau du Procureur de la Cour Pénale Internationale à La Haye. Ces réunions auront principalement pour objet d'élaborer plus concrètement le rôle et l'implication des victimes dans les procédures de la Cour Pénale Internationale et de préciser de quelle manière la Cour collaborera avec les ONG. Ces réunions ont été préparées au sein du groupe de travail Justice Internationale au cours de ces dernières semaines. Ce groupe de travail s'est d'ailleurs agrandi de quelques nouveaux membres lors de la dernière réunion. Nous ne manquerons pas de faire rapport de ces réunions dans la prochaine Newsletter.

Bonne lecture,

*Peter Van der Auweraert
Directeur général*

Timor Leste

Ces six dernières semaines ont essentiellement été marquées par l'arrivée de deux nouvelles recrues. Shelley Wieck mène depuis fin janvier le programme de formation pour les avocats du barreau. Teresa Benedict reprend le flambeau comme chef de mission et administratrice de la mission. Toutes deux peuvent se prévaloir d'une formation et d'une expérience qui leur permettront d'assumer pleinement leurs nouvelles fonctions.

Shelley Wieck a travaillé pendant 16 ans comme avocate. Elle est membre active de l'*American Bar Association* et du *South Dakota Bar Association*. Avant d'être engagée par Avocats Sans Frontières, elle travaillait depuis 10 mois pour le *Peace Corps* au Timor dans le district d'Emera où elle a appris le Tetum, la langue parlée par les Timorais.

Teresa Benedict est juriste de formation. Elle dispose d'une solide expérience dans le domaine du développement, notamment grâce au travail qu'elle a pu mener en Malaisie, où elle était Directrice Exécutive pour *Transparency International*, ONG internationale qui s'est spécialisée dans la lutte contre la corruption. Avant d'être engagée par ASF, elle travaillait pour le PNUD, dans le cadre d'un programme régional pour les pays les moins développés.

Nous tenons particulièrement à exprimer à Pablo Lasalandra nos plus chaleureux remerciements pour sa contribution décisive dans la mise en place de notre projet au Timor Oriental.

Rwanda

Le nouveau chef de mission, Enrico Muratore est entré en fonction au début de ce mois de février. Il succède ainsi à Fidel Nsita qui reprend le poste de chef de mission au Burundi.

Les grandes réformes institutionnelles entamées au Rwanda auront des effets non négligeables sur l'appareil judiciaire. ASF suit le processus de près afin d'adapter au mieux sa contribution à la réforme du système judiciaire à ce contexte en évolution. Nous attendons toujours la promulgation des nouvelles lois sur l'organisation de la Magistrature, ainsi que sur la généralisation des juridictions Gacaca à l'ensemble du pays après la phase « pilote » du processus.

Du 9 au 13 février, nous avons organisé une nouvelle session de formation pour les avocats du barreau de Kigali ainsi que pour le Corps des défenseurs judiciaires. La formation portait sur « l'articulation des lois organiques de 1996 et de 2001 » qui régissent le contentieux du génocide. Un grand nombre d'aspects de ces lois ont été abordés.

Le Tome V Recueil de Jurisprudence est sorti de presse. Il sera distribué dans le courant du mois de mars.

Enfin, nous poursuivons notre soutien au Barreau de Kigali en matière d'assistance judiciaire.

Plusieurs assassinats ont été commis au Rwanda durant la période d'octobre à décembre 2003, et ont fait l'objet d'une médiatisation importante. Suite à ces événements, plusieurs associations de rescapés du génocide ont dénoncé auprès des médias le fait que les victimes de ces assassinats étaient des survivants du génocide censés témoigner devant les juridictions Gacaca. Elles craignaient que la sécurité d'autres témoins rescapés puisse également être mise en cause par la suite.

En conséquence, les autorités rwandaises ont procédé à des enquêtes et des arrestations notamment dans la province de Gikongoro. Les procès des prévenus ont été organisés dans des délais très rapides, et dans un tel climat, ils risquaient d'être expéditifs. De nombreuses associations locales et internationales ont ainsi tenu à réaliser un monitoring de ces affaires afin que cette atmosphère ne pèse pas trop sur la sérénité des débats. ASF-B a pour sa part décidé, en collaboration avec le barreau de Kigali, d'assurer qu'une assistance judiciaire soit organisée dans le cadre de ces trois procès. Il s'agit d'une intervention à titre exceptionnel, ces procès relevant par ailleurs du droit commun.

Burundi

Dans notre [précédente Newsletter](#), nous vous informions de la tenue d'une première session de formation en janvier 2004, de 68 magistrats de résidence promus pour compléter les chambres criminelles des Tribunaux de Grande Instance. Un peu plus d'un mois après leur entrée en fonction, il nous a semblé nécessaire de compléter et d'approfondir les enseignements dispensés, qui constituaient la base indispensable pour ces magistrats. La session d'approfondissement se tiendra du 15 mars au 2 avril 2004. Et parallèlement à cette session, ASF organise un séminaire de recyclage au profit des autres magistrats des Tribunaux de Grande Instance. Ce deuxième séminaire se tiendra à Bujumbura du 22 mars au 2 avril 2004.

Par ailleurs, ASF a été saisi d'un dossier symboliquement important. Quatre Rwandais accusés d'avoir braqué la Banque du Burundi, faits au cours desquels une personne a perdu la vie, risquent d'être exécutés. Ils ont été condamnés à la peine de mort en première instance, et deux avocats ont été désignés pour assurer leur défense en appel. Cette affaire doit être située dans un contexte de recrudescence du banditisme : vols à main armée, violences sexuelles à grande échelle, règlements de compte qui se traduisent par des homicides se sont multipliés. Déclarant agir au nom d'une population qui serait excédée et exigerait des peines de mort effectives, les autorités demandent à la justice d'être ferme et de prononcer des sanctions exemplaires.

République Démocratique du Congo

L'activité principale d'ASF en RDC en ce début d'année 2004 a été l'organisation d'un séminaire de recyclage des magistrats du Sud Kivu, à Bukavu, du 29 janvier au 04 février.

Grâce à l'appui financier des Ambassades de Suisse et des Pays-Bas, ASF – B a également organisé, en collaboration avec la Commission Permanente de Réforme du Droit Congolais, un séminaire-atelier sur le thème : « Le Code de la famille : 16 ans après, bilan et perspectives », qui s'est tenu les 29 et 30 janvier 04, sous les auspices du Ministère de la Justice. Ce séminaire-atelier a été l'occasion de débattre de questions concrètes sur les critiques formulées à l'endroit dudit Code dont les textes règlent des matières essentielles pour les population (mariage, filiation, succession, nationalité, etc.).

En ce qui concerne le projet « vulgarisation de la Constitution », nous avons déjà reçu la livraison de 4.220 exemplaires sur les 10.000 prévus de la version française du texte et nous en attendons également la traduction en Tshiluba et Kikongo. ASF a encore tenu des séances de travail avec le Réseau d'Education Civique au Congo, Province Orientale, association avec laquelle nous collaborons pour ce projet, pour finaliser le document de projet de vulgarisation de la Constitution de la transition

Solidarité et défense

Du 24 au 27 février, Avocats Sans Frontières a mené une mission de solidarité avec la Ligue Tunisienne des droits de l'Homme (LTDH). A l'invitation de celle-ci, Caroline Stainier a participé comme oratrice à un séminaire consacré à l'examen des instruments et mécanismes régionaux et internationaux de promotion des droits de l'Homme. Ce fut en outre l'occasion d'accompagner, avec des représentants de la Commission Internationale des Juristes et de la Fédération Internationale des Ligues des droits de l'Homme, les avocats et défenseurs des droits de l'Homme victimes d'exactions et de violences, dans la démarche qu'ils effectuaient auprès du Parquet de Tunis : ils réclamaient que l'ensemble des plaintes qu'ils ont déposées à ce sujet au cours des dernières années, et auxquelles aucune suite n'a jamais été réservée, soient dûment enregistrées, fassent l'objet d'enquêtes sérieuses, et que les auteurs de ces faits en soient identifiés et poursuivis.

Enfin, ce fut l'occasion de faire le point sur la situation de la LTDH, confrontée à de graves difficultés suite à la sélection, par la Commission européenne, en août dernier, du projet qu'elle lui avait présenté dans le cadre d'un appel à propositions au titre de l'"Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme". Par ce projet, dont ASF avait accepté d'être partenaire, la Ligue souhaitait mener des actions visant l'amélioration de l'accès à la justice des populations les plus vulnérables en Tunisie. Evoquant des dispositions légales jamais soulevées précédemment, les autorités tunisiennes s'opposent au financement de ce projet, et bloquent en outre les versements bancaires que la Commission européenne destine à la Ligue, au titre d'un projet antérieur, dont la mise en oeuvre a déjà été largement entamée ! Affaire à suivre...

ASF A BESOIN DE VOUS !

Pour continuer à agir en toute indépendance et effectuer des projets à long terme pour lesquels il est difficile de trouver des financements institutionnels, ASF doit impérativement augmenter ses fonds propres. Ce but ne peut être atteint que grâce à votre générosité qui assurera la survie de l'association sur le long terme. Faites un don à ASF. Tout don d'un montant égal ou supérieur à 30 Euro est fiscalement déductible.

**Compte bancaire: ING/Caisse privée 630-0227491-85
IBAN : BE89 6300 2274 8185 - BIC : BRUBE
Mention: don - campagne 2004.**

Il existe aussi d'autres pistes pour aider ASF :

- **Devenez membre et recevez régulièrement la newsletter qui parcourt l'actualité de l'association (cotisation annuelle: 40 Euros; étudiants : 20 Euros - Même compte bancaire - Mention: cotisation 2004);**
- **Consultez régulièrement le site (www.asf.be) où vous trouverez les plus récentes offres d'emploi ou de bénévolat au sein d'ASF;**